

## Conférence de financement : compte-rendu des premières séances de travail

A la demande de la CFDT, et en parallèle du travail parlementaire sur le projet de loi, une conférence de financement s'est mise en place fin janvier. Animée par Jean Jacques MARETTE, elle compte deux groupes de travail : l'un sur le financement du système de retraites à court terme, l'autre sur le pilotage à long terme.

La semaine dernière, les premières réunions multilatérales de ces deux groupes de travail se sont tenues.

### 1. Groupe de travail n°1 sur le financement du système de retraites à l'horizon 2027.

La première réunion s'est tenue le mardi 18 février dernier et a porté sur l'approfondissement du scénario de référence de la trajectoire financière et sur l'explicitation des raisons du déficit projeté.

Jean-Jacques MARETTE a présenté un diaporama qui fait le point sur les trajectoires financières du système dans le passé, précise le scénario de référence, présente les résultats par régime et mesure l'impact du projet de loi sur le déficit à l'horizon 2027.

**La CFDT** a insisté sur le fait que les dépenses du système de retraite sont aujourd'hui bien « tenues » puisqu'elles n'évolueront pas plus vite que la richesse nationale. L'explication du déficit est donc à chercher ailleurs, notamment du côté de la baisse programmée de la contribution des employeurs publics, qui crée un déficit de ressources et est l'une des causes principales du besoin de financement du système. Ce diagnostic, déjà établi dans les rapports successifs du COR, est confirmé par les éléments apportés lors de la conférence de financement. Les régimes de retraite ne sont donc plus dans la situation des années 1990-2010 où il fallait prendre des mesures pour contenir les dépenses. Aujourd'hui, il s'agit de décider à quel niveau et comment on financera notre système, ce qui laisse tous les choix possibles et exclut toute solution « automatique ».

Par ailleurs, la CFDT a souligné que l'INSEE devra probablement réviser à la baisse ses prévisions d'évolution de l'espérance de vie en 2021, ce qui devrait avoir un impact également à la baisse sur les dépenses. De même, les transferts entre branches de la sécurité sociale organisés pour compenser l'impact sur la branche vieillesse des diverses exonérations (heures supplémentaires, forfait social ...) doivent être mieux explicités et chiffrés avant d'envisager les solutions.

La **CGT** a confirmé son opposition au projet de réforme et rappelé ses propositions récurrentes en matière de retraites (baisse de l'âge de la retraite à 60 ans,

augmentation des salaires des femmes, prélèvements sur les dividendes, augmentation des cotisations).

**FO** a rappelé que le déficit était d'abord un problème de recettes, lié à la fonction publique (stagnation des rémunérations, des effectifs, du point d'indice) mais aussi lié aux exonérations de charges non compensées. Elle a regretté que le ralentissement de l'augmentation de l'espérance de vie, noté dans le diaporama ne soit pas pris en compte dans l'actualisation du déficit.

**La CFE-CGC** a également analysé le déficit par le manque de recettes, qu'elle propose de résoudre par une hausse de cotisations. Elle a noté que si les évolutions démographiques étaient prises en compte, elles donneraient un autre schéma financier.

**La CFTC** a, elle aussi, noté que le déficit est en réalité un problème de recettes. Elle a demandé que la révision des hypothèses de mortalité soit pleinement intégrée et que les analyses se fassent au niveau des différents régimes, non au niveau global, et donc de manière conventionnelle. Elle a regretté que le conseil de surveillance du FSV ne se soit jamais réuni, ce qui a empêché les partenaires sociaux de piloter la politique de solidarité. Elle a souligné l'impact financier de la non compensation des exonérations de charges par l'État à la Sécurité sociale, et a donc insisté sur la responsabilité de l'État, afin de déterminer « qui doit quoi ? ». Enfin, elle a rappelé qu'il faut définir le périmètre du déficit et distinguer ce qui relève de la solidarité ou du contributif.

**L'UNSA** a partagé le diagnostic d'un déficit de ressources et regretté l'absence des employeurs publics à la conférence de financement, alors que la responsabilité de l'État employeur est majeure. Elle a déploré également l'absence de réunion du conseil de surveillance du FSV.

Pour le **MEDEF**, l'équilibre en 2027 est une nécessité. Pour autant, il ne veut toucher ni aux pensions, ni aux cotisations. Il a relevé « l'optimisme » des prévisions, en matière de baisse de chômage et de taux de croissance, et a estimé que l'impact de la démographie était faible. Il demande enfin la communication du coût complet de la réforme, notamment du passage de 8 à 3 PASS, de la transition « à l'italienne », des mesures pour les enseignants, et des départs anticipés.

La **CPME** souhaite « sauvegarder » le système par répartition et estime également que le déficit est un déficit de ressources. Elle est favorable à des mesures sur la pénibilité, sans en dire le nom.

**L'U2P** a demandé un focus sur les indépendants et considère aussi l'hypothèse de croissance trop optimiste.

La **FNSEA** s'inquiète du « stock » des retraités agricoles qui ont aujourd'hui des retraites très faibles.

**Le représentant de la Cour des comptes** suggère de faire une analyse régime par régime, plus fine, et non en points de PIB. Il faudrait également se concentrer sur les besoins de financement (CNAV, FSV et CNRACL et FPE). Il a proposé de faire une « balance des risques », sur le scénario retenu, pour apprécier s'il est optimiste ou pessimiste, du point de vue démographique, mais aussi économique. Il estime que l'équation est plus large que la simple sphère des retraites et il s'est félicité que la conférence de financement permette de rendre visible la structure de financement entre public et privé.

## **2. Groupe de travail n°2 sur la gouvernance et le pilotage du système**

La première réunion s'est tenue le jeudi 20 février dernier et a porté sur la présentation de la future gouvernance et sur les outils de pilotage.

Le diaporama présenté a permis de préciser l'architecture de la gouvernance telle qu'elle est prévue dans le projet de loi (avant amendements), avec des comparaisons internationales et par rapport aux régimes existants. En matière d'outils de pilotage, un rappel a été fait sur le cadrage budgétaire, économique et démographique, ainsi que sur le rôle possible du fonds de réserves universel, en s'appuyant sur le pilotage actuel de l'Agirc-Arrco.

La **CFDT** a rappelé que les organisations représentatives des salariés sont légitimes à piloter le système de retraite parce que les travailleurs en sont les financeurs, via leurs cotisations, mais aussi parce qu'ils en sont les destinataires. Le pilotage d'un système de retraite ne se résume pas à organiser et garantir des versements de pensions, mais aussi à faire évoluer les droits sociaux en fonction des besoins et des aspirations des travailleurs, et c'est aussi à ce titre que la CFDT revendique une place centrale pour les partenaires sociaux dans la gouvernance du futur système, aussi bien dans la partie contributive que dans les dispositifs de solidarité.

Pour la CFDT, une gouvernance équilibrée ne consiste pas à opposer État et partenaires sociaux, mais à partager les responsabilités pour donner plus de légitimité aux décisions. À ce titre, elle a déploré que le projet de loi réduise le rôle du COR au profit du comité d'experts indépendants (CEIR) et surtout que le CA du futur système n'ait aucun pouvoir dans la nomination du DG du futur système. La CFDT a enfin rappelé que les instances du futur système auront aussi à piloter un processus de

transition très complexe. Elles auront donc besoin de toute la légitimité que peuvent apporter les partenaires sociaux.

Sur la question des réserves du futur système, la CFDT a rappelé que les réserves d'un régime par répartition ne se justifient que si elles servent d'instrument de pilotage, et donc que si elles permettent de lisser les aléas démographiques et économiques de court et moyen terme afin de stabiliser les paramètres du système (valeur du point, taux de cotisation ...). Cela suppose une mobilisation coordonnée des réserves dont on ne sait pas à ce stade comment elle sera assurée dans le futur système. Les réserves sont enfin un moyen d'exprimer les valeurs du système de retraite, notamment par une politique de placement ISR (investissements socialement responsables).

Sur les règles de pilotage du futur système de retraite, la CFDT a estimé que la règle d'équilibre glissant sur 5 ans était potentiellement dangereuse parce que contra-cyclique (elle pourrait conduire le système à faire des mesures d'économies en pleine récession). La CFDT préconise plutôt un pilotage par le niveau projeté des réserves, ce qui donne la souplesse nécessaire à un pilotage responsable. Elle a souligné que c'était d'ailleurs le choix fait à l'Agirc-Arrco. Elle a ensuite rappelé qu'un système de retraite ne se pilote pas que par des règles budgétaires, mais aussi par des objectifs sociaux. La CFDT a enfin souligné que la retraite n'était pas la seule politique sociale à financer, et qu'il fallait veiller à ne pas priver de ressources les autres branches de la protection sociale, en particulier le financement de la dépendance

La **CGT** n'était pas présente.

**FO** estime qu'il faut qu'en matière de gouvernance, ce soit le CA de la CNRU qui ait le dernier mot, et non le CEIR. Sur la question des réserves, elle s'interroge sur l'alimentation du futur FRR sachant que les excédents pourront être utilisés. Elle se demande aussi comment se passeront les transitions pour le système en capitalisation de l'ERAFP (29 milliards d'euros).

La **CFTC** a rappelé que le paritarisme avait fait ses preuves avec la gouvernance Agirc-Arrco et que les partenaires sociaux n'ont pas de leçon à recevoir de l'État. Pour elle, le Conseil d'administration de la CNRU doit jouer un rôle dans la nomination du DG, mais aussi dans la construction du schéma de transformation. Elle a remarqué un flou au sujet de la transition en matière de réserves. Comme la CFDT, elle considère que les « 5 ans glissants » ne permettent pas un rôle de stabilisateur automatique en cas de crise. Elle a demandé que les partenaires sociaux soient dans le conseil de surveillance du FSV et que ses placements soient en ISR.

La **CFE-CGC** considère que le Conseil d'administration de la CNRU est un « CA de façade », chargé d'annoncer les mauvaises nouvelles. Si elle accepte que des experts

puissent être nécessaires, elle s'interroge sur l'indépendance du CEIR compte tenu de sa composition. Pour la CFE-CGC, le COR tire sa légitimité de la diversité de ses membres et ne doit pas être vidé de sa substance. S'agissant des réserves, la CFE-CGC estime qu'elles doivent être mobilisables au-delà des produits financiers. Enfin, si le FRR a lui aussi toute légitimité, il reste à imaginer comment le FRR de demain sera alimenté.

**L'UNSA** a souligné qu'il fallait trouver un équilibre entre les partenaires sociaux et l'État pour assouplir la gouvernance et la rééquilibrer (non seulement le CEIR donne la trajectoire financière mais il donne aussi un avis sur les décisions prises par le CA). L'UNSA demande que le CA de la CNRU puisse nommer 2 membres du CEIR et que la CNRU et le FSVU soient mieux articulés. Pour les réserves, l'UNSA estime que le Conseil d'administration doit avoir un rôle dans leur gestion et s'interroge sur la transition pour l'ERAFP.

Le **MEDEF** a dénoncé le « paritarisme de figuration » et aurait préféré une véritable gestion paritaire comme à l'Agirc-Arrco. Selon lui, il faut distinguer le pilotage de la partie contributive de celui de la partie solidaire. Le MEDEF croit à des règles d'or contraignantes, et considère que les réserves doivent être utilisées pour lisser les chocs conjoncturels et placées en ISR.

La **CPME** a souligné la nécessité d'articuler la démocratie politique et la démocratie sociale. La gestion sur le court terme est risquée. Elle souhaite comme d'autres que le COR poursuive ses missions de diagnostic et d'expertise. Elle a souligné que les réserves devaient permettre la soutenabilité du système pour renforcer la confiance dans le système.

**L'U2P** a également souligné le rôle incontesté du COR qui ne nécessite pas de changement, ce qui permettrait de supprimer le CEIR. Sur les réserves, elle estime qu'il faut rechercher l'équilibre sur le court terme (sur quelques mois seulement).

La **FNSEA** considère que le travail du COR est légitime, que le CA doit avoir un réel pouvoir et qu'il doit participer à la procédure de nomination du DG.

Le **représentant de la Cour des comptes** estime que le débat est complexe. Le CEIR renvoie aux « institutions budgétaires indépendantes » demandées par Bruxelles, rôle qui correspond à celui du HCFiP aujourd'hui. Le scénario de référence doit être choisi par les parties prenantes, parce qu'il doit être partagé. À ce stade il considère que les missions (larges) du CEIR sont en décalage avec sa composition (restreinte). Sur les réserves, il a demandé une clarification sur ce que deviendrait le FRR.

### **3. Les suites de la conférence de financement**

Pour la suite de la conférence de financement, des réunions bilatérales sont en cours de programmation. Les prochaines réunions multilatérales sont prévues les mardi 10 mars (Groupe de travail n°1) et jeudi 12 mars (Groupe de travail n°2).

L'objectif est de proposer au terme de cette conférence de financement, c'est-à-dire vers fin avril, des **recommandations** au gouvernement. Le gouvernement s'est en effet engagé à reprendre les conclusions, ou, au minimum, à s'inspirer des travaux de la conférence de financement, pour l'examen en 2<sup>ème</sup> lecture du projet de loi au Parlement.